

# Histoire, nationalité et double nationalité

Gilbert Trausch

*Dans l'histoire du mouvement des nationalités en Europe occidentale au XIXe siècle on distingue, en simplifiant quelque peu, deux cas d'école: la conception française met l'accent sur la volonté générale, la libre acception des citoyens dans un acte d'adhésion à la communauté nationale (E. Renan), tandis que la conception allemande insiste sur l'âme du peuple – notion bien vague – qui s'exprime à travers la langue maternelle (J.-G. Herder et E.-M. Arndt). Dans la pratique on constate deux voies qui mènent à la formation d'un Etat-nation: l'Etat préexiste à la nation et la fonde, l'exemple classique étant celui de la France; la nation existe avant la formation de l'Etat. C'est le cas des Allemands et des Italiens qui se sont sentis Allemands ou Italiens avant de disposer d'un Etat à eux.*

Le Luxembourg s'est frayé son chemin par la première voie: l'Etat a été la matrice de la nation, ce que la grande exposition historique de 1989 a rappelé par son titre: *De l'Etat à la Nation*. Le Grand-Duché créé en 1815 par le Congrès de Vienne, restructuré par les traités de Londres de 1831 et 1839, est à tous les égards une création des puissances européennes tant pour des raisons de compensation territoriales au profit de la maison d'Orange-Nassau que pour des calculs stratégiques incluant la forteresse de Luxembourg dans la Confédération germanique.

## Une prise de conscience tardive

La volonté des Luxembourgeois n'a été prise en compte à aucun moment. Il apparaît de ces démêlés que les Luxembourgeois n'avaient pas en ce premier tiers du XIXe siècle une vision claire de leur avenir. En une bonne quarantaine d'années, ils ont subi pas moins de quatre transferts de souveraineté: sujets des Habsbourg jusqu'en 1795, ils deviennent un peu malgré eux des citoyens français, ensuite des Hollandais de façade (1815), puis Belges (1830) pour être finalement déclarés en 1839 Luxembourgeois tout court. La masse de la population, paysans, journaliers et petits artisans, obnubilée par la quête

du pain quotidien, ne prend connaissance de ces transferts que quand le pouvoir lui demande trop de sacrifices (service militaire sous le régime fran-

---

**Après 1839 aucun  
irrédentisme ne s'est développé  
ni dans le Luxembourg belge  
ni au Grand-Duché,  
ce qui confirme  
l'absence d'une conscience  
nationale nette  
au moment du partage.**

---

çais, impôts accablants sous celui de la Hollande). Quant aux notables, seuls à même de s'exprimer, ils tournent leur manteau selon l'orientation du vent.

Certes lors du partage de 1839, des Luxembourgeois des deux côtés de la ligne de partage ont exprimé leur volonté de rester ensemble, une majorité dans le giron de la Belgique, cadre familial depuis la fin du Moyen Age, une minorité (les orangistes) sous l'égide de la maison d'Orange-Nassau. La rapidité avec laquelle après 1839 les Luxembour-

geois de part et d'autre de la frontière refoulent les souvenirs du passé commun en dit long sur la faiblesse du lien entre francophones et germanophones.

Il est en tout cas remarquable qu'après 1839 aucun irrédentisme ne s'est développé ni dans le Luxembourg belge ni au Grand-Duché, ce qui confirme l'absence d'une conscience nationale nette au moment du partage. C'est sur des bases différentes que les deux communautés luxembourgeoises vont bâtir leur avenir national. Ceux du Luxembourg belge regardent en direction de Bruxelles, centre d'une Belgique en train de s'industrialiser et promettant de devenir l'un des Etats les plus prospères d'Europe. Ils en viennent à plaindre leurs "frères séparés" qui en 1839 auraient tiré le mauvais lot. Or, ces frères habitués à la misère – en 1841, un notable, pouvait dire au roi grand-duc: "Sire, le pays n'est pas heureux" - comprennent très vite que désormais ils pourront faire leur propre ménage et garder dans le pays un argent qui autrefois filait à Paris, La Haye ou Bruxelles. A peine dix ans après le partage, quand les révo-



lutions de 1848 ébranlent l'Europe, ils font clairement comprendre à leur "cousins" - ce ne sont plus des "frères" - qu'un retour vers la Belgique n'est plus à l'ordre du jour. Encore une fois dix ans et Michel Lentz devient poète national grâce au refrain du *Feierwon: mir wëlle bleiwe wat mir sin* (1859).

A partir des années 1839 - 1859, toutes les conditions sont réunies pour que les Luxembourgeois s'attachent à leur Etat et donnent à cet attachement un caractère sentimental. Insensiblement, ce sentiment se transforme en sentiment national, non sans passer par des hauts et des bas. Le processus n'est nullement linéaire. En 1870, les Luxembourgeois protestent massivement (défilés, pétitions) contre des menaces que l'Allemagne de Bismarck fait peser sur leur indépendance. Lors de la crise dynastique de 1918 - 1919, des intellectuels (professeurs, publicistes) élèvent la voix pour dénier au Luxembourg les caractéristiques de la nation et même le droit de former un Etat à part.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le sentiment national est porté pour l'essentiel par les classes moyennes dont Michel Lentz est à beaucoup d'égards le prototype. Seul Michel Rodange garde une distance ironique face aux bardes patriotiques. La classe ouvrière met du temps à s'attacher à l'Etat. Il lui faut la perspective de l'intégration dans l'appareil institutionnel et dans la société, processus qui s'achève dans l'entre-deux-guerres (1919 - 1939).

L'attitude des élites est plus ambivalente. Les notables qui dominent la vie politique grâce au suffrage censitaire font parfois figure de girouettes, prêtes à s'adapter aux nécessités de l'heure. Pour les hommes d'affaires, ce

qui compte avant tout c'est le maintien des liens du Luxembourg avec l'Allemagne grâce au *Zollverein* (1842 - 1918). E. Mayrisch en est le représentant le plus illustre.

### Les fondements de la nation

Le sentiment national évolue en zigzag, mais il avance. Quels sont donc les fondements sur lesquels la nation à pu se construire ou plutôt a pu être cons-

---

**Au XIX<sup>e</sup> siècle, le sentiment national est porté pour l'essentiel par les classes moyennes dont Michel Lentz est à beaucoup d'égards le prototype. Seul Michel Rodange garde une distance ironique face aux bardes patriotiques.**

---

truite? On peut en retenir cinq dans le cas du Luxembourg.

1. Il faut à une nation un territoire, si possible sous la forme d'un Etat, mais pas nécessairement (la Catalogne sur la base d'un territoire bien délimité forme une nation à l'intérieur de l'Espagne). Faute d'un territoire, la nation reste au stade de virtualité. Tel est le triste sort des Kurdes. Ce territoire a été offert aux Luxembourgeois par les puissances européennes, pour ainsi dire sur un plateau d'argent. Chanceux Luxembourg! Le territoire est une condition indispensable mais pas suffisante. L'Etat belge créé en 1831 n'a pas donné naissance à une nation belge mais à une nation flamande face à laquelle la Wallonie manque de la cohésion qui en ferait une nation.

2. Dans la formation des nations la langue joue toujours un rôle capital. Parler une même langue est un puissant facteur d'union. L'ancien Luxembourg, celui d'avant 1839, comprenait deux quartiers linguistiques d'importance à peu près égale. Le partage de 1839 fait du Grand-Duché un territoire unilingue, uniformément germanophone (une poignée de villages exceptée). Certes, les notables décident de maintenir l'usage du français dans l'appareil institutionnel, mais cela ne fait pas des Luxembourgeois un peuple francophone, loin de là, et telle n'avait d'ailleurs pas été leur intention (loi sur l'enseignement primaire de 1843). Ce maintien du français s'avèrera par la suite très bénéfique dans l'élaboration d'une identité nationale. Il n'empêche, pour le Luxembourgeois du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle le luxembourgeois reste perçu comme un dialecte de l'allemand.

Pendant au fil des décennies il leur arrive de plus en plus rarement de dire que l'allemand est leur langue maternelle, même si les manuels de l'école primaire persistent longtemps à écrire: "Deutsch ist unsere Muttersprache." C'est au tournant des siècles que la séparation s'effectue. L'allemand est ressenti et qualifié de langue étrangère, ce qui fait en toute logique du luxembourgeois la langue maternelle. Les publicistes allemands prennent connaissance de cette prétention avec ironie et sarcasmes.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les Luxembourgeois commencent à théoriser leur emploi des langues (Batty Weber, N. Ries<sup>1</sup>) et arrivent ainsi à l'idée d'un trilinguisme au lieu du traditionnel bilinguisme. Hardiment ils vont en faire un des piliers de leur identité. Le Luxembourgeois type parle français et allemand - il maîtrise mieux ce dernier - mais la connaissance du luxembourgeois reste le principal critère pour la définition de la nation. Est Luxembourgeois celui qui le parle. Constat à retenir quand on aborde la question de la double nationalité.

3. Il n'y a pas de nation qui ne réfléchisse pas sur elle-même. On parle d'identité collective - terme ambigu (Halbwachs) mais couramment employé, par commodité - quand la prise de conscience atteint une certaine consistance. Cette

identité implique obligatoirement quelques connaissances du passé, si rudimentaires soient-elles. Le Français moyen a entendu parler de Jeanne d'Arc, le Flamand de la bataille des éperons d'or, l'Allemand de Luther et le Luxembourgeois de Jean l'Aveugle.

Pas de nation sans passé et ce dernier n'existe que s'il est connu. C'est le rôle des historiens et de l'historiographie de le rappeler à la vie, tant bien que mal. Aux vulgarisateurs et en premier lieu aux maîtres d'école de le porter à la connaissance du plus grand nombre, non sans parfois l'embellir et le déformer. Peu importe en fin de compte. On est ici en plein dans le processus de construction nationale. Les autorités prennent le relais avec des commémorations dites nationales (p.ex. le centenaire de l'indépendance en 1939 et le cent-cinquantième en 1989).

Les sociologues parlent parfois des nations comme du fruit d'un "bricolage". Elle est à leurs yeux un "construct", voire un "artefact" et n'est donc pas un phénomène naturel, une donnée de base de l'histoire. Ces qualifications n'empêchent pas les nations d'être une réalité, mais une réalité sui generis.

4. On ne peut vraiment parler d'une nation que si ses membres sont prêts à accepter des sacrifices pour la survie de la communauté nationale. Sous ce rapport-là, les Luxembourgeois ont dû fournir la preuve relativement tard, seulement au cours des années 1940 – 1944. Par des commémorations annuelles, particulièrement vivaces en ce 60<sup>e</sup> anniversaire de la libération, le gouvernement essaye de rappeler aux gens d'aujourd'hui les sacrifices consentis par les deux générations précédentes. Les nations ont besoin de monuments aux morts. Batty Weber écrit en 1916, en pleine Première Guerre mondiale sous l'occupation allemande: "Die Eventualität, daß einer von uns mit seinem Leben für etwas einstehen müßte, lag uns so fern, daß wir sie belächten. Wir sind uns nie bewußt geworden, daß Blut ein besonderer Saft ist." Il est vrai qu'au cours des années 1914 – 1918 aucun Luxembourgeois n'a été amené à sacrifier sa vie pour sa patrie, les Luxembourgeois de France servant dans la légion étrangère étant un cas à part.

5. Un sentiment de bien-être des membres de la communauté nationale est un

stimulant non négligeable de la cohésion nationale et sociale, même s'il n'est pas indispensable. Ce sont les Luxembourgeois pauvres des années 1839 – 1859 qui ont commencé à s'attacher à leur Etat. Avec l'industrialisation (tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles) le niveau de vie s'améliore régulièrement encore qu'inégalement au point de le placer au-dessus de celui des pays voisins. Lors des négociations pour le Plan Schuman (1950) la délégation luxembourgeoise s'entend dire par les négociateurs alle-

entraînant un appel croissant à l'immigration (terme pris ici dans un sens très large comprenant à la fois les ouvriers italiens et portugais, les fonctionnaires européens et les employés de banque). Les chiffres d'aujourd'hui laissent pantois: les étrangers représentent plus de 40% de la population totale et 65% de la population active, tout cela sans compter les 105.000 frontaliers qui franchissent tous les jours la frontière. A l'encontre des ouvriers italiens, les immigrants des quarante dernières années arrivent avec leur famille et nombre d'entre eux restent dans le pays.

---

**Au début du XX<sup>e</sup> siècle,  
les Luxembourgeois  
commencent  
à théoriser leur emploi des langues  
(Batty Weber, N. Ries)  
et arrivent ainsi à l'idée d'un  
trilinguisme au lieu  
du traditionnel bilinguisme.**

---

mands: "votre niveau de vie actuel est 'insensé'." Ceci à l'attention de ceux qui croient que le Luxembourg doit sa prospérité à la seule place financière.

Reste le fait que la prospérité du pays était déjà due en grande partie au travail d'immigrés. Leur nombre prend assez rapidement des proportions considérables (18% en 1930). Il ne fait pas encore craindre aux Luxembourgeois pour leur identité. D'abord parce que le mécanisme ne paraissait pas inexorable – il y a des reflux, 10% en 1947. Ensuite parce qu'à leurs yeux la masse de ces étrangers n'était pas destinée à rester dans le pays. A partir des années 1960, l'économie luxembourgeoise s'emballe,

### Un modèle en crise

Les Luxembourgeois assistent impuissants à la montée continue de ces flux migratoires avec une certaine irritation qu'on peut comprendre mais qui est un réflexe peu constructif. Sous l'effet de ces mouvements démographiques le modèle national décrit ci-dessus (soit dit en passant, il n'a rien de spécifiquement luxembourgeois) qui a fonctionné pendant près d'un siècle et demi s'essouffle. Le substrat territorial a perdu de son importance. Plus de contrôles aux frontières. Les poteaux frontaliers, signe le plus visible de la souveraineté nationale, ont disparu. La législation européenne enlève aux Etats une grande partie de leurs prérogatives comme p.ex. le contrôle des flux migratoires entre pays communautaires. Les frontières devenues moins étanches laissent passer des populations non européennes. L'exercice de droits politiques n'est plus strictement réservé à la nationalité (au sens juridique) du pays puisque les résidents communautaires peuvent participer aux élections européennes et municipales. Le territoire national a cessé d'être ce sanctuaire dans lequel les Luxembourgeois se sentaient en sécurité.

**Visitez le shop  
on-line du CNA sous**

**www.cna.lu**

**e-SHOP**

Au cours des vingt dernières années la part des Luxembourgeois dans le corps social est resté stable, oscillant entre 270.000 et 280.000 personnes et cela malgré les naturalisations et les options, alors que le nombre des étrangers n'a cessé de grimper à une allure vertigineuse. Le paysage langagier de notre pays en a été bouleversé.

La très grande majorité des étrangers vient de pays européens (85%) et près des quatre cinquièmes de pays communaux. Les trois quarts de ces derniers proviennent de pays latins (Portugal, France, Italie, Belgique)<sup>2</sup> Pour pouvoir communiquer, ces étrangers ont besoin d'apprendre soit le luxembourgeois soit le français. Ils sont plus nombreux à donner la préférence au second. Ce n'est pas leur bonne volonté qui est en défaut mais un ensemble de facteurs peu favorables. D'abord, le luxembourgeois leur apparaît comme une langue difficile. Suivre des cours n'est pas suffisant si on ne peut pas s'immerger dans un milieu luxembourgeois. Le lieu de socialisation si essentiel qu'est le travail ne remplit plus ce rôle de façon satisfaisante. F. Fehlen a bien analysé le compartimentage du marché du travail qui aboutit à une certaine ségrégation, les Luxembourgeois se retirant dans des secteurs pour ainsi dire "réservés" (fonction publique, transports, énergie), abandonnant les autres aux étrangers. Luxembourgeois et étrangers ne se rencontrent pas suffisamment dans la vie quotidienne.

Pour entrer en contact avec les Luxembourgeois, les étrangers ne sont pas obligés d'apprendre leur langue mais plutôt le français, que les Luxembourgeois maîtrisent pratiquement tous. Il est devenu non seulement la langue de communication entre Luxembourgeois et étrangers mais encore celle des étrangers entre eux. Si en 1900 il valait mieux avoir des connaissances de l'allemand pour vivre au Luxembourg, aujourd'hui c'est le français.

La non-connaissance du luxembourgeois par les étrangers dans laquelle on peut mais ne doit pas voir un manque d'intérêt – l'apprentissage d'une langue est toujours un exercice pénible – ne les porte guère à s'intéresser à la culture et à l'histoire du pays. Il serait intéressant de voir combien d'étrangers achètent une histoire du Luxembourg

rédigée en français. La mémoire collective des Luxembourgeois leur échappe complètement. Pourquoi feraient-ils des sacrifices pour un pays qu'ils ne sentent pas vraiment? En revanche ils peuvent en être solidaires. C'est évidemment plus facile, car autant que les Luxembourgeois ils ont intérêt à ce que le pays soit bien administré et géré. Ils profitent de sa prospérité au même titre que les grand-ducaux.

### Quelles exigences pour quelle nationalité?

Voilà quelques réflexions d'historien susceptibles d'éclairer les débats en cours, tant sur la récente loi (2001) sur la nationalité luxembourgeoise à laquelle Ben Fayot a consacré une intéressante étude<sup>3</sup> que sur l'éventualité de l'introduction de la double nationalité. Le Luxembourg a accédé relativement tard à la souveraineté d'Etat. Dans le passé ses autorités ont été très prudentes sinon réticentes dans l'octroi de la qualité de Luxembourgeois. Les noms de Hassenpflug et Stifft, deux fonctionnaires allemands chargés par Guillaume I<sup>er</sup> d'administrer le Grand-Duché (1839 – 1841), sont devenus un véritable épouvantail. Guillaume II, en revanche, a gagné toutes les sympathies en déclarant: "Je veux que le Luxembourg soit gouverné par les Luxembourgeois".

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle l'appel du gouvernement à des experts étrangers pour des postes pour lesquels les compétences manquaient a été mal senti et plus d'une fois la Chambre a fait la sourde oreille aux demandes de naturalisation. Le jus sanguinis laisse au pouvoir législatif un contrôle très strict qui impose à l'impétrant une véritable course d'obstacles.

Ce n'est qu'en 1934 que la loi réglemente les modalités pratiques en demandant quelques garanties d'assimilation ainsi que la preuve de l'abandon de la nationalité antérieure. Des dispositions rendant plus difficiles l'acquisition de la nationalité, votées en 1940, deux mois avant l'invasion allemande, seront assouplies par la loi de 1968. Celle-ci sera modifiée par celle de 2001 qui met l'accent sur "la force des liens qui rattachent l'individu à la communauté nationale", p.ex. le lieu de naissance, la filiation ou le mariage avec un ressortissant national, la résidence habituelle

et légale. La Commission juridique de la Chambre pense "qu'une intégration suffisante d'une personne étrangère au Luxembourg constitue une des conditions essentielles en vue de sa naturalisation". La loi tient compte de la situation langagière particulière du pays demandant "une connaissance active et passive d'au moins une des langues", prévues par la loi de 1984 sur l'emploi des langues. Pour le luxembourgeois il fixe le minimum à "une connaissance de base [...] appuyée par des certificats ou documents officiels".

Cette exigence ne pose pas de problèmes à l'étranger qui est passé par l'enseignement luxembourgeois mais un étranger arrivé adulte aura plus de difficultés. A la base de cette exigence se trouve la volonté légitime de faire l'intégration – on a même parlé d'assimilation – par la langue du pays. Reste une question lancinante: quelles sont, compte tenu de la présence massive des étrangers, les chances d'y arriver?

L'idée récemment jetée dans le débat d'introduire la double nationalité, encore refusée par la loi de 2001, ouvre des perspectives intéressantes mais suscite aussi de fortes réticences. Il est naturel que l'étranger établi chez nous rechigne à abandonner sa nationalité, en général acquise par filiation et à laquelle il est attaché par un lien sentimental. Lui permettre de la garder tout en acquérant celle du pays d'accueil augmentera sans doute le nombre des Luxembourgeois de passeport. Ce n'est pas négligeable alors même que la communauté luxembourgeoise s'appête à passer doucement, dans un avenir peut-être pas tellement lointain, d'une petite majorité à une grande minorité.

Double nationalité? A quel prix? La peur de voir surgir des conflits entre deux loyautés n'a pas de raison d'être dans l'Union européenne. Quelles connaissances linguistiques demanderait-on à celui qui demande une deuxième nationalité? De quel minimum se contenter? Quel est le véritable but poursuivi? De quel type de nationalité s'agit-il? D'une simple appartenance juridique certifiée par une carte d'identité (*Staatsangehörigkeit*) ou d'une entrée dans la communauté nationale (*Völkzugehörigkeit*)?

Notre pays n'a pas connu, comme la Belgique, la distinction entre la grande et la petite naturalisation. L'acte même de naturalisation ne distingue pas entre les deux. Il donne tous les droits politiques et l'accès à tous les postes de la fonction publique. Est-ce un attrait suffisant, alors même que tout citoyen communautaire peut déjà voter aux élections municipales et européennes et accéder à la fonction publique du pays d'accueil à l'exception de quelques postes liés à l'exercice de la souveraineté nationale? L'entrée dans la communauté nationale est un plus, difficile à contrôler: se trouver bien dans le pays, l'aimer et donc essayer de connaître sa culture et par là prendre part à sa mémoire collective.

On sent bien qu'on ne peut pas avoir les mêmes exigences pour celui qui recherche la double nationalité que pour celui qui renonce à sa nationalité d'origine pour acquérir la nôtre. Peut-on, comme

le préconise une proposition de loi sur la double nationalité (Renée Wagener) écartier tout critère d'exclusion lié à la langue? Notre pays ressemble de plus en plus à un Etat multinational. C'est poser la question sur la nation et son avenir. Sommes-nous entrés, comme l'affirme J. Habermas, dans l'ère du post-national? Pour le philosophe allemand on y accède dès qu'un ensemble dépassant l'Etat-nation, l'Union européenne p.ex., s'avère capable d'atteindre trois objectifs: assurer la paix, garantir le respect des droits de l'homme et combattre efficacement les injustices sociales. Les deux premiers buts ont été largement atteints mais pas le troisième. L'Union européenne peine sur l'harmonisation sociale. Aussi les citoyens, chez nous peut-être plus qu'ailleurs, se tournent – ils vers leur Etat-nation pour les protéger. Ce dernier n'est pas à bout de course. Les citoyens lui restent attachés. Les anxiétés des Luxembourgeois

ne sont-elles pas la preuve de cet attachement?

Dans la situation qui est celle du Luxembourg en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle nous ne pouvons que faire confiance à l'avenir, c'est-à-dire à notre volonté, à notre force de chercher et de trouver des solutions sans trop regarder en arrière. Mais là l'historien s'avance sur des sables mouvants en dehors de sa compétence.

<sup>1</sup> N. Ries publie bien en 1911 une étude intitulée *Le dualisme linguistique et psychique du Peuple luxembourgeois*. Il y parle du luxembourgeois comme d'un idiome, d'un dialecte mais aussi de "notre langue maternelle" et surtout il note "qu'on apprend chez nous la langue allemande comme une langue étrangère." La situation qu'il décrit correspond plutôt au trilinguisme.

<sup>2</sup> Au Luxembourg les Flamands parlent français sans hésitation.

<sup>3</sup> "Langues, nationalité et identité nationale au Luxembourg" in *Hommage à l'Athénée*, t.4, lux. 2003, p.73-83.

## Wohlfühlen in den eigenen vier Wänden...



- Naturfarben
- Tapeten und Wandbeläge
- Naturdämmstoffe
- Parkett, Teppichböden
- Türen
- Innenausbau
- Maschinenverleih

### Öffnungszeiten:

Dienstag - Freitag  
9 - 12    14 - 18 Uhr  
Samstag    9 - 12    14 - 17 Uhr  
Montag geschlossen



98, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg  
Tel. 49 65 51 Fax 40 23 03 info@biotop.lu www.biotop.lu